

EGORA.FR

L'Internet des professionnels de santé

Taille du texte : A/A/A

Jeudi 3 Mai 2007

Jean-Marie Le Guen (PS) et Dominique Paillé (UMP) s'affrontent sur la politique de santé

P.-Y P

« La France a-t-elle besoin d'une nouvelle politique de Santé ? » Telle est la question que nos confrères de Décision Santé et du Généraliste ont posée à Jean-Marie Le Guen, député PS de Paris et à Dominique Paillé, député UMP des Deux Sèvres, lors d'un débat organisé hier à Sciences Po avec la participation de Didier Tabuteau, directeur de la chaire Santé de Sciences Po et celle de Alain-Gérard Slama, éditorialiste et professeur à Sciences Po.

A cette question, les deux protagonistes ont répondu par l'affirmative, mais avec des solutions dont beaucoup divergent.

« Que garde-t-on de la réforme instaurée par Philippe Douste-Blazy par exemple ? ». Pour Jean-Marie Le Guen la loi d'août 2004 n'a avancé sur aucun des points cruciaux de notre système de santé : démographie médicale, organisation territoriale du système, articulation de la santé publique et de l'offre de soins. Dominique Paillé estime au contraire qu'elle « a jeté les bases d'une meilleure organisation du système de santé : médecin traitant, parcours de soins coordonné, DMP ». Le député des Deux Sèvres reconnaît cependant que les mesures de responsabilisation des patients adoptées jusqu'ici sont « injustes » et qu'il faudrait « leur substituer un système de participation financière qui soit plus simple » : quatre franchises annuelles sur les médicaments, l'hôpital, les consultations et les examens biomédicaux, d'un montant « très faible » (dix euros environ), dont seraient exemptées certaines catégories sociales, les enfants et les personnes titulaires de minima sociaux. C'est là un point de fracture très nette avec le député de gauche. Pour Jean-Marie Le Guen, la franchise, en tant qu'elle dissuade d'accéder aux soins primaires, est « médicalement dangereuse ». Elle ne régule pas les dépenses. Son idée même, poursuit le député PS « est la sanction de l'échec de la loi de 2004 ». Pour Dominique Paillé en revanche, la franchise n'est pas « une variable d'ajustement », mais vise à « sensibiliser sur le fait que la santé coûte à la collectivité ».

Le financement du déficit de l'assurance maladie est également un autre point de désaccord. « Nous estimons devoir nous ouvrir à une solution – la TVA sociale – par une approche expérimentale et progressive. Nous souhaitons creuser cette piste », avance Dominique Paillé. Pour Jean-Marie Le Guen, avec cette solution, on passe des cotisations patronales à une TVA sur la consommation, mais il ne s'agit pas d'un apport supplémentaire, « à moins qu'il ne s'agisse d'une augmentation de la TVA, ce qui serait nouveau chez Sarkozy ». Cela dit, le partisan de Ségolène Royal s'avance avec prudence sur la question du financement, se bornant à annoncer un audit « pour savoir où se trouvent les dettes », « une suppression de la Cades pour transférer la dette sociale à l'Etat », et le vote dans la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2008 du principe d'un financement pluri annuelle de l'assurance maladie. La gauche au pouvoir organisera des Etats généraux de la Santé pour aborder le problème du « panier de soins » et celui des recettes. « Faut-il y mettre de l'ordre aux dépassements d'honoraires ? », demandent les journalistes. Dominique Paillé estiment qu'ils doivent se faire « dans la transparence » et qu'il faut voir « de quelle manière les prendre en charge ». Jean-Marie Le Guen prêche au camp adverse l'idée de vouloir supprimer les tarifs opposables de la sécurité sociale, de ne vouloir conserver celle-ci que « pour la fin de vie et les maladies les plus graves », et de privatiser le reste...

Un peu plus tard, ce sera au tour de Dominique Paillé de prêter à la gauche l'intention de « fonctionnariser » les maisons médicales (les « dispensaires » de Ségolène Royal) qu'il souhaite au contraire confier aux professionnels de santé dont « les conditions d'exercice leur permettront de les faire fonctionner ». Pour le député des Deux Sèvres, si son candidat l'emporte, « l'employeur des maisons médicales ne sera ni l'Etat ni les collectivités locales ».

La question des 35 heures à l'hôpital sera l'occasion pour Dominique Paillé de reconnaître que « des gains de productivité ont été faits à l'hôpital », que la liberté de faire des heures supplémentaires ne résoudra pas tout, et qu'il faudra « inévitablement revoir les effectifs, sauf à imaginer que les restructurations se mettent en place de sorte à concentrer les personnels compétents sur les plateaux techniques » restants.

Jean-Marie Le Guen se saisira davantage du thème de la santé publique pour concéder aux experts qui attirent son attention sur ce dilemme, qu'il « faut être attentif à l'articulation entre libertés et promotion de la santé ». « La frontière passe au niveau de la prohibition », dont il n'est pas partisan, tout en dénonçant « l'industrie du tabac, le lobby alcool, les industries alimentaires et l'industrie chimique », dont la logique marchande peut nuire à la santé des populations

IMPRIMER LA PAGE - FERMER LA FENETRE